

Compte rendu de la séance du 22 janvier 2018

Secrétaire(s) de la séance: Maud CLAVEL

COMMUNE DE MALBOSC CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 JANVIER 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le lundi vingt-deux janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le quinze janvier deux-mille-dix-huit s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN

Absents : Paul KELLER (procuration à Michel PIALET), Chantal MEBREK

Secrétaire de séance : Maud CLAVEL

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017

Adopté à l'unanimité

Orientation budgétaire

La clôture du budget 2017 fait apparaître un excédent positif d'environ 30 000€.

Les principaux projets de 2018 pourraient être :

- la mise à niveau du réseau routier de la commune,
- l'isolation de la salle des fêtes (projet subventionné).

Des changements sont également à attendre dans le personnel, puisque Mme Beurain a demandé sa mutation.

Délibération 001 2018 : Clôture des budgets eau et assainissement

Suite au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au SISPEC, il est nécessaire de clôturer les budgets afférents. Les excédents budgétaires sont transférés sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité

Délibération 002 2018 : Adhésion au SDEA

Pour pouvoir conventionner avec le département de l'Ardèche sur la voirie, il convient d'adhérer au SDEA (Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche).

Le montant de l'adhésion s'élève à 30€.

Adopté à l'unanimité

Délibération 003 2018 : Convention d'assistance technique aux collectivités pour la voirie avec le département de l'Ardèche

Il s'agit de renouveler cette convention qui porte sur le conseil en matière de voirie et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Le coût pour la commune est de 365€ pour 2018.

Adopté à l'unanimité

Délibération 004 2018 : Marché à bons de commande sur les travaux de voirie

Suite au changement des règles de la commande publique, ce type de marché permet de sécuriser juridiquement la commune dans l'attribution des marchés.

Il permet également plus de réactivité, surtout en cas d'urgence.

Ce marché sera attribué pour 3 ans avec un montant maximum de 50 000€.

Les services du département seront chargés de l'élaboration des pièces administratives, techniques et financières dans le cadre de la convention d'assistance technique.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- PLU Sénéchas

M. le maire a reçu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sénéchas pour avis. Maud CLAVEL se chargera de vérifier qu'aucune disposition n'affecte la commune de Malbosc, avant que la commune ne rende son avis.

- Bulletin municipal
il est en cours de rédaction.

- Vœux 2018
Il auront lieu samedi 27 janvier à 17h.

- Personnel
Mme Zina Risse-Tamdjrit est actuellement en remplacement à la mairie.